



COMPLEMENTAIRE SANTE COLLECTIVE

Mutuelle
du Commerce et Divers

NOS FORMULES A COMPTER DU 01 07 2024

Les taux indiqués s'entendent part CAFAT incluse

HOSPITALISATION	SANTÉ	SANTÉ PLUS	SANTÉ TOP	SANTÉ MAX
Frais de séjour, salle d'opération, de sécurité et d'environnement	100 %	100 %	100 %	100 %
Honoraires du chirurgien	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait journalier d'hébergement (hors hospitalisation 100% CAFAT)	0 %	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière : acceptée par la CAFAT	100 %	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière non remboursable CAFAT (hors hospitalisation 100 % CAFAT)	0 %	0 %	0 %	5 000 XPF / jour
SOINS MÉDICAUX	SANTÉ	SANTÉ PLUS	SANTÉ TOP	SANTÉ MAX
Consultations, visites ⁽¹⁾	90 %	100 %	100 %	100 %
Actes de chirurgie, de spécialités et d'échographie remboursables CAFAT	100 %	100 %	100 %	100 %
Actes de chirurgie, de spécialités et d'échographie non remboursables CAFAT	60 %	100 %	100 %	100 %
Auxiliaires médicaux remboursables CAFAT ⁽¹⁾	90 %	100 %	100 %	100 %
Auxiliaires médicaux non remboursables CAFAT ^{(2) (3)}	60 %	100 %	100 %	100 %
Biologie, radiologie ⁽¹⁾	90 %	100 %	100 %	100 %
Prélèvements biologiques non remboursables CAFAT	60 %	100 %	100 %	100 %
Pharmacie (hors produits prévus sur la LPP*) ⁽¹⁾	90 %	100 %	100 %	100 %
Consultations, visites et soins dentaires	90 %	100 %	100 %	100 %
Actes de chirurgie dentaire	100 %	100 %	100 %	100 %
Prothèses dentaires et orthodontie remboursables CAFAT	90 %	100 %	200 %	300 %
Forfait Prothèses dentaires - Implantologie - Traitements orthodontiques - Parodontologie non remboursables CAFAT	0 %	0 %	20 000 XPF / an	50 000 XPF / an
Forfait complément Onlay-Inlay remboursables CAFAT	0 %	0 %	20 000 XPF (maxi 3 / an)	30 000 XPF (maxi 3 / an)
Montures, verres et lentilles remboursables CAFAT	100 %	100 %	200 %	300 %
Forfait Monture, verres et lentilles non remboursables CAFAT ⁽³⁾	0 %	0 %	5 000 XPF / an	10 000 XPF / an
Accessoires médicaux prévus sur la LPP* remboursables CAFAT	100 %	100 %	150 %	200 %
Accessoires médicaux prévus sur la LPP* non remboursables CAFAT ⁽³⁾	0 %	0 %	0 %	100 % (maxi 10 000 F / an)
Audioprothèses remboursables CAFAT	100 %	100 %	150 %	200 %
Semelles et chaussures orthopédiques non remboursables CAFAT ⁽³⁾	60 %	100 %	150 %	200 %
Soins à l'étranger remboursables CAFAT ⁽¹⁾	90 %	100 %	100 %	200 %
Forfait Ostéopathie - Chiropraxie - Étiopathie ⁽⁴⁾	0 %	0 %	5 000 XPF (maxi 3 / an)	5 000 XPF (maxi 5 / an)
Forfait Ostéodensitométrie ⁽³⁾	0 %	0 %	10 000 XPF / an	10 000 XPF / an
Forfait Chirurgie oculaire réfractive au laser ⁽⁵⁾ - Implant multifocal progressif	0 %	0 %	20 000 XPF / œil	50 000 XPF / œil
Forfait Sevrage du tabagisme par traitement médicamenteux ⁽³⁾	0 %	0 %	5 000 XPF / an	10 000 XPF / an
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES				
Forfait indemnité obsèques (limité aux frais engagés)	300 000 XPF	300 000 XPF	300 000 XPF	300 000 XPF

(1) Les prestations relevant du risque maladie sont soumises aux dispositions légales relatives à l'application du ticket modérateur.

(2) Soumis à l'acceptation du médecin conseil de la mutuelle.

(3) Sur prescription médicale.

(4) Actes réalisés en NC par un professionnel agréé par la DASS.

(5) Dans le cadre de la correction de la myopie, l'astigmatisme et de l'hypermétropie.

*LPP : Liste des Produits et Prestations remboursables.

Mutuelle relevant de la Loi du pays n° 2013-4 du 7 juin 2013 portant statut de la mutualité en Nouvelle-Calédonie



NOUMEA 195, rue Roger GERVOLINO - Aérodrome - BP P2 - 98851 Nouméa Cedex

Standard tous services : Tél. : (687) 41 08 00 - contact@mutcom.nc

KONE Maison de la Mutualité - Lotissement Les Cassis - 295, avenue de TEARI - BP 1197 - 98860 Koné - Tél. : (687) 47 77 16

RIDET N° 0211391.001 - APE 84.30A

www.mutuelleducommerce.nc



Mutuelle adhérente à la FNMF